



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Cabinet

Mata'Utu, le 28 juin 2018

L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE COMMUNIQUE

La session administrative de l'Assemblée Territoriale qui devait se tenir à partir de matin n'a pas pu être ouverte faute de quorum. Conformément au statut de l'assemblée, la session est renvoyée de plein droit au lundi suivant. Le Secrétaire Général des îles Wallis et Futuna et le Vice-président de l'Assemblée territoriale informent que l'ouverture de la session administrative se tiendra, conformément aux textes en vigueur :

le lundi 02 Juillet 2018 à 10H.

P/Le Préfet, Administrateur Supérieur
des îles Wallis et Futuna, et par délégation,
le Chef des services du Cabinet,

original signé

Gaël ROUSSEAU